RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES NIVEAUX D'ADMINISTRATION

La responsabilité de la fourniture des biens et services publics et de la redistribution des revenus est répartie entre différents niveaux d'administration. Dans certains pays, les administrations locales et régionales jouent un rôle plus important dans la fourniture des services, notamment dans la fourniture de logements sociaux ou la gestion des établissements scolaires. Les données relatives à la répartition des dépenses des administrations publiques par niveau et par fonction peuvent offrir une indication de la mesure dans laquelle les principales activités des administrations publiques sont décentralisées et déléguées à des niveaux d'administration infranationaux.

Définition

Les données sur les dépenses publiques proviennent de la base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux annuels, qui s'inspire du Système de comptabilité nationale (SCN), ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles concernant les comptes nationaux approuvé au plan international. Le secteur des administrations publiques regroupe l'administration centrale, les administrations d'États fédérés et les administrations locales, ainsi que les administrations de sécurité sociale rattachées à ces entités. Les données relatives à la répartition des dépenses des administrations publiques entre les niveaux d'administration ne tiennent pas compte des transferts entre niveaux d'administration et donnent donc une indication approximative de la responsabilité globale incombant à chaque niveau d'administration en ce qui concerne la fourniture de biens et de services. Pour ce qui est du niveau central, les données relatives aux dépenses sont présentées ici selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). Les données relatives aux dépenses des administrations par fonction tiennent compte des transferts entre les différents niveaux d'administration.

Comparabilité

Pour l'Australie, le Japon et la Turquie, les données relatives à la répartition des dépenses des administrations publiques entre les niveaux d'administration tiennent compte des transferts entre les niveaux d'administration. La catégorie des administrations d'États fédérés ne concerne que neuf pays membres de l'OCDE organisés en États fédéraux : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (considérée comme un pays quasi fédéral), les États Unis, le Mexique et la Suisse. Pour l'Australie et les États-Unis, l'administration locale est intégrée dans l'administration de l'État fédéré.

Les administrations de sécurité sociale sont intégrées dans l'administration centrale aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. L'Australie ne dispose pas de régimes publics d'assurance sociale. Les données relatives au Canada et à la Nouvelle-Zélande correspondent à 2010 et non 2011. Les données concernant le Mexique portent sur 2003 et non 2001. La moyenne de l'OCDE ne tient pas compte du Chili, du Japon, de la Pologne et de la Turquie pour ce qui est de la répartition des dépenses des administrations publiques entre les niveaux d'administration, ni de l'Australie, du Canada, du Chili, du Japon, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie pour ce qui est des dépenses de l'administration centrale par fonction

En bref

En 2011, dans les pays de l'OCDE, 46 % des dépenses des administrations publiques étaient le fait de l'administration centrale. Les administrations infranationales (administrations d'États fédérés et administrations locales) représentaient 32 % de ces dépenses, tandis que le solde était imputable aux administrations de sécurité sociale. Cependant, le degré de décentralisation budgétaire varie considérablement d'un pays à l'autre. En Irlande, par exemple, 76 % des dépenses publiques sont réalisées par l'administration centrale, soit 27 points de pourcentage de plus qu'en 2001. En revanche, les dépenses de l'administration centrale représentent moins de 20 % du total des dépenses publiques en Allemagne et en Suisse, deux États fédéraux.

En général, l'administration centrale consacre à la protection sociale (notamment aux pensions et aux indemnités de chômage), aux services généraux des administrations publiques (notamment au financement des organes exécutifs et législatifs et aux opérations au titre de la dette publique) et à la défense une proportion relativement importante de son budget. Dans plus de la moitié des pays membres de l'OCDE, la protection sociale représente le premier poste de dépenses du budget de l'administration centrale. En Belgique et en Espagne, l'administration centrale consacre plus de 60 % de son budget aux services généraux des administrations publiques.

Sources

 OCDE (2013), Panorama des administrations publiques, Éditions OCDE.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

• OCDE (2013), Value for Money in Government, Éditions OCDE.

Publications statistiques

- OCDE (2013), Panorama des comptes nationaux, Éditions OCDE.
- OCDE (2013), Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Éditions OCDE.
- OCDE (2013), Comptes nationaux trimestriels, Éditions OCDE.

Bases de données en ligne

- OCDE (2010), Dépense par fonction, Comptes des administrations publiques, Éditions OCDE.
- "Panorama des comptes nationaux", Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux.

Sites Internet

 Panorama des administrations publiques (matériel supplémentaire), www.oecd.org/gov/indicateurs/panoramaapu.



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES NIVEAUX D'ADMINISTRATION

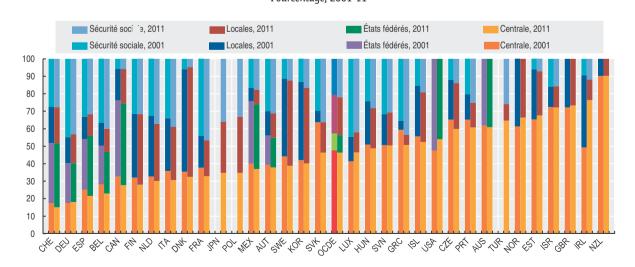
Structure des dépenses du gouvernement central par fonction

Pourcentage, 2011

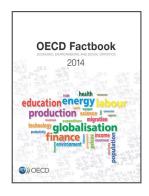
	Administrations publiques	Défense	Justice et ordre public Affaires économiques		Protection de l'environnement	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, culture et religion	Éducation	Protection sociale
Allemagne	28.0	7.6	1.2	10.1	1.2	0.8	1.3	0.4	1.5	47.9
Australie										
Autriche	17.2	2.7	5.0	12.6	0.6	0.7	4.5	1.3	13.7	41.8
Belgique	67.8	3.2	3.7	7.1	0.6	0.0	2.8	0.3	4.6	10.0
Canada										
Chili										
Corée	14.4	16.4	5.2	34.7	1.1	1.4	15.4	1.6	6.6	3.4
Danemark	41.6	3.2	2.5	4.8	0.5	0.4	0.4	1.9	10.1	34.6
spagne	63.2	6.2	7.1	10.9	0.4	0.1	1.5	1.7	1.0	8.0
stonie	15.4	5.5	7.4	12.6	-2.3	0.1	7.2	4.0	10.5	39.8
tats-Unis	11.3	18.7	1.5	6.0	0.0	2.8	24.3	0.1	3.4	31.9
inlande	19.8	5.3	4.4	12.4	0.7	1.1	12.6	1.8	13.5	28.5
rance	30.0	8.3	6.3	10.2	0.7	1.2	0.9	1.7	19.9	20.9
Grèce	30.5	6.0	4.3	37.7	0.1	0.2	0.7	1.1	10.3	9.1
Hongrie	27.8	3.4	5.5	19.6	1.0	1.1	10.0	3.3	10.2	18.2
rlande	14.1	1.1	3.9	17.7	0.8	0.9	18.4	1.4	12.2	29.6
slande	22.0	0.1	3.8	13.9	1.0	0.1	21.4	3.2	9.0	25.5
sraël	17.9	17.0	4.1	6.5	0.4	0.8	13.4	2.9	16.9	20.3
talie	31.5	5.4	6.5	8.2	0.6	1.0	13.8	0.6	11.7	20.8
lapon										
uxembourg	18.9	1.4	3.2	11.6	1.5	1.8	1.8	3.7	14.2	41.9
Mexique										
Vorvège	22.6	4.5	2.3	8.4	0.4	0.1	15.1	1.4	5.5	39.8
Vouvelle-Zélande										
Pays-Bas	27.8	4.7	6.6	12.9	0.8	0.4	6.7	1.2	16.5	22.5
Pologne	21.2	4.7	6.6	13.5	0.7	1.0	4.0	1.1	16.8	30.4
Portugal	35.4	3.7	5.3	7.1	0.2	0.2	17.1	1.1	15.2	14.7
République slovaque	17.6	4.6	10.5	15.7	2.3	1.6	9.2	3.6	13.4	21.5
République tchèque	12.7	3.0	5.6	12.8	1.4	1.7	5.4	1.3	11.9	44.4
Royaume-Uni	14.5	5.6	4.0	4.7	0.9	4.1	18.1	1.3	11.5	35.4
Slovénie	16.3	3.6	4.7	14.9	1.4	0.7	11.2	3.5	16.4	27.5
Suède	27.7	5.2	4.1	9.8	0.5	0.3	4.4	1.2	6.6	40.2
Suisse	23.7	8.3	1.6	22.9	2.3	0.0	0.4	0.7	8.8	31.4
Turquie										
JE-28										
OCDE	25.6	5.9	4.7	13.3	0.7	0.9	9.0	1.7	10.8	27.4
Afrique du Sud										
Brésil										
Chine										
édération de Russie										
nde										
ndonésie										

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933039825

Répartition des dépenses entre les différents niveaux des administrations publiques Pourcentage, 2001-11



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933037488



Extrait de:

OECD Factbook 2014

Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/factbook-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Répartition des dépenses entre les niveaux d'administration », dans *OECD Factbook 2014 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/factbook-2014-86-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

